



AVOCATS SANS FRONTIÈRES RECHERCHE UN(E) (H/F/X) CONSULTANT(E)

PROGRAMME TRIENNAL 2019-2022
« Soutenir les efforts de la lutte contre l'impunité
en République Démocratique du Congo »

Statut	Chercheur(se) indépendant(e)
Sujet de l'étude	Dépasser le <i>statu quo</i> en matière de réparations en RDC : Enjeux et perspectives
Lieu d'affectation	République Démocratique du Congo : Nord-Kivu et Ituri
Date et durée de l'étude	La réalisation de l'étude est liée à la levée des mesures COVID en RDC et la réouverture du bureau d'ASF. La contractualisation ne pourra se faire qu'une fois que cette date sera définie.
Clôture de candidature	19 mai 2020

I. Avocats Sans Frontières

Créée en 1992, Avocats Sans Frontières (ASF) est une ONG internationale spécialisée dans la défense des droits humains et le soutien à la justice. ASF a des bureaux de terrain au Burundi, en Indonésie, au Maroc, en Ouganda, en République centrafricaine, en RD Congo, au Tchad et en Tunisie : www.asf.be.

En RDC, ASF a ouvert sa mission permanente en 2002. Depuis sa venue, ASF met en œuvre des projets visant l'accès à la justice, la lutte contre l'impunité des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité, la lutte contre les détentions provisoires irrégulières massives, la lutte contre la torture et les traitements inhumains et dégradants, la lutte pour la transparence dans le secteur des ressources naturelles et la protection des défenseurs des droits humains.

II. Présentation du projet

Le projet « **Soutenir les efforts de la lutte contre l'impunité en RDC** », financé par l'Union européenne est mis en œuvre par le consortium Avocats Sans Frontières, TRIAL International et RCN Justice & Démocratie. Il a pour objectif de contribuer aux efforts de lutte contre l'impunité en RDC en renforçant l'accès à la justice des personnes et communautés victimes de crimes internationaux.

Pour parvenir à cela, le projet développe une **approche systémique** en soutenant tant **l'offre de justice** (appui aux acteurs judiciaires en matière de poursuite des crimes graves) que **la demande de justice** (assistance aux victimes à travers l'appui aux avocats, aux organisations de la société civile et aux journalistes), tout en établissant **des ponts entre les deux**.

Les actions entreprises permettront de former une stratégie de plaidoyer et de capitalisation à l'attention des parties prenantes du secteur de la justice engagées dans la poursuite des crimes internationaux et la mise en place d'une réponse coordonnée et concertée pour une assistance holistique des victimes en RDC.

III. Contexte & justification

Parmi les enjeux d'accès à la justice des victimes de crimes internationaux en RDC, l'accès à des mesures de réparations effectives et adéquates apparaît aujourd'hui comme prioritaire, et ce à plusieurs niveaux.

L'exécution des réparations prononcées par les juridictions congolaises représente sans doute l'un des enjeux les plus immédiats. Alors que l'Etat congolais a été condamné à plusieurs reprises à verser des dommages et intérêt *in solidum* avec les auteurs des crimes, quasiment aucune des victimes concernées ne les a à ce jour reçus, sauf rare exception. Il n'existe par ailleurs pas de consistance dans les montants ordonnés par les différentes juridictions dans les dossiers de crimes internationaux.

L'adéquation des mesures de réparations ordonnées pose également question. A l'heure actuelle, et en vertu de l'article 258 du Code civil congolais, seuls des dommages et intérêts sont alloués aux victimes à l'issue de procès débouchant sur des condamnations. Or, la réparation individuelle pécuniaire n'est pas la seule mesure de réparation à laquelle les victimes de violations graves des droits humains ont droit en vertu des standards internationaux¹. D'autres mesures telles que, par exemple, la restitution de la terre ou la fourniture de soins médicaux et psychosociaux peuvent également avoir un sens tout particulier selon le préjudice subi par les victimes.

De plus, alors que le préjudice peut en partie être de nature collective, la structure des procès implique que les parties civiles soient individualisées et, de fait, la réparation aussi.

Il convient enfin de noter que les réparations ne sont à l'heure actuelle ordonnées que sur le plan judiciaire, ce qui exclut *de facto* la majeure partie des victimes de l'accès – au moins théorique – à la réparation.

Se pose dès lors la **question** de voir comment innover dans les pratiques judiciaires congolaises en termes de réparations allouées aux victimes.

IV. Objectifs de la recherche

L'**objectif** de l'étude est de venir appuyer les stratégies contentieuses pour dépasser le statu quo en matière de réparations dans le contexte congolais, ce qui passe par l'analyse de la faisabilité d'ordonner des mesures de réparations autres que celles purement pécuniaires et individuelles.

¹ Principes fondamentaux et directives concernant le droit à un recours et à réparation des victimes de violations flagrantes du droit international des droits humains et de violations graves du droit international humanitaire (2005) ; voir aussi art. 75 du Statut de Rome de la CPI.

V. Résultats/livrables attendus

Les étapes et livrables identifiés pour permettre d'atteindre cet objectif sont les suivants :

- L'établissement d'un état de lieux et analyse critique sur la question des réparations ;
- Le développement d'un outil d'analyse de ce qui fait sens pour les victimes en termes de réparations, afin de faciliter la participation des victimes (individuelles et collectives) à l'identification des mesures de réparations plus appropriées. Cet outil devra s'appuyer sur l'expérience internationale et comparée et permettre aux pourvoyeurs de service d'aide légale de bien orienter leur approche en vue d'une représentation effective des demandes de leurs clients. Il sera nécessaire d'identifier des stratégies pour véhiculer au mieux les attentes des victimes individuelles et collectives au sein des voies de recours ;
- Une présentation des résultats de la recherche à l'équipe ASF à terme de la mission terrain et en amont de la rédaction du rapport final complet ;
- Un rapport final complet de l'étude rencontrant les objectifs mentionnés ci-dessus et prenant en compte les recommandations de l'équipe ASF ainsi qu'un résumé de maximum trois pages ;
- Une liste bibliographique ; et
- Une liste des personnes et communautés victimes de crimes graves contactées et rencontrées lors de la réalisation de l'étude.

VI. Approche méthodologique

La **méthodologie** sera proposée par le ou la candidat(e) retenu(e). Elle devra se baser sur la littérature existante et s'inscrire dans le respect du principe *do no harm (ne pas nuire)*, notamment pour l'outil d'identification des attentes. La méthodologie devra inclure également une recherche de jurisprudence des dossiers pertinents des crimes internationaux. Des entretiens ou focus groupes avec des communautés pourront être réalisés sous certaines conditions.

Une attention particulière devra être apportée aux victimes les plus vulnérables (femmes, enfants, personnes en situation de handicap...) lors de l'élaboration de la méthodologie et tout au long de la mission.

La mise en œuvre de la recherche coïncidera avec le cadre de mise en œuvre du projet :

- Zone géographique : Nord Kivu et l'Ituri
- Cadre thématique : Lutte contre l'impunité des crimes graves en RDC.

Le/la consultant(e) sera appuyé(e) par l'équipe ASF dans l'identification des personnes et communautés victimes des crimes graves.

VII. Organisation

Lieux et dates

La durée du contrat est de **29 jours environ**. La mission d'étude sera réalisée en RDC et principalement dans la province du Nord Kivu et de l'Ituri.

La réalisation de l'étude sera liée à la levée des mesures COVID en RDC et la réouverture du bureau d'ASF. La contractualisation ne pourra se faire qu'une fois que cette date sera définie en fonction des conditions mentionnées. La date de clôture de dépôt de candidatures est fixée au 19 Mai 2020.

Le calendrier sera discuté avec le/la consultant(e).

Chronogramme indicatif

Nombre de jours	Activités
5 jours	Préparation de la mission : échange sur la méthodologie, le calendrier et le programme de la mission
3 jours	Briefing de démarrage à Kinshasa et Goma, collecte des données et entretiens avec des personnes ressources
6 jours	Mission au Nord Kivu
6 jours	Mission en Ituri
2 jours	Débriefing à Goma et Kinshasa
7 jours	Rédaction de l'étude

VIII. Conditions de la mission

Par convention avec ASF, les intervenant(e)s sélectionné(e)s s'engagent notamment :

- À effectuer la mission en respectant les principes élémentaires de vigilance et de précaution ;
- À respecter sans réserve toute consigne d'ASF pour la sécurité personnelle, celles des victimes et la bonne réalisation de la mission ;
- À n'entreprendre aucune action contraire à la mission assurée et à ne pas agir dans une autre qualité que celle de chargé(e) de mission ASF.

IX. Profil recherché

Les candidats(es) qui souhaitent postuler pour la réalisation de cette étude doivent posséder les diplômes et qualifications demandées ci-dessous :

- Titulaire d'un diplôme universitaire en droit de niveau master ou supérieur ;
- Expérience de 5 ans minimum dans les études et analyse de mécanismes judiciaires et extra judiciaires en justice transitionnelle ;
- Expertise démontrée en matière de justice pénale internationale ;
- Excellente capacité d'analyse, de rédaction et d'expression ;
- Connaissance ou expérience de l'arsenal juridique/judiciaire congolais est un atout majeur ;
- Maîtrise du français et du swahili et/ou lingala serait un atout ;
- Disponibilité et aptitude à travailler et à voyager en RDC.

X. Comment postuler

Les candidat(e)s sont prié(e)s de soumettre les éléments suivants en langue française :

1.1 Les éléments de dossiers personnels

- Une lettre de motivation (1 page maximum) ;
- Un CV détaillé mettant en lumière les expériences pertinentes ;
- Une copie d'un travail de recherche ou publication pertinent (10 pages maximum) ; et
- Les coordonnées de deux personnes de référence en relation avec des prestations comparables à celles décrites dans le présent dossier.

1.2 Offre méthodologique

- Une proposition technique et méthodologique montrant la bonne compréhension de l'offre de référence de la mission.

1.3 Offre financière

- Une proposition financière (en dollars) et pas supérieure à 450 \$ par jour. ASF assumera les coûts liés à la prise en charge (per diem, frais de voyage et transport locaux) lors de la mission ;
- Si le/la candidat(e) ne parle pas les langues vernaculaires, un binôme sera à envisager avec un(e) consultant(e) national(e) qui pourra l'appuyer sur les recherches, entretiens, analyses et traductions tout au long de la mission. ASF peut aider à l'identification de cette personne et ses honoraires seront à la charge d'ASF dans la limite du budget disponible.

Merci de bien vouloir envoyer votre candidature complète à l'adresse suivante : rdc-job@asf.be avec en objet la mention « RDC_ JPI_étude réparations »

Postuler avant la date du 19/05/2020

Les dossiers incomplets ne seront pas pris en considération.

Les candidatures féminines sont vivement encouragées.

Pour des raisons de ressources humaines limitées, seul(e)s les candidat(e)s présélectionné(e)s seront contacté(e)s.